

**Séance du jeudi 30 janvier 2025**

Date de la convocation : 23/01/2025

Le jeudi 30 janvier 2025 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Sébastien BRAYLÉ,

---

<b>En exercice : 17</b>	<b>Présents :</b> Jean-Michel DOYEN, Martine GRANET, Sébastien BRAYLÉ, Monique CORBIERE-FAUVEL, Christian DAVALAN, Géraldine NOEL, Philippe COUDERC, Denise STEVENSON, Sandrine CARAMELLI, Jérôme MAGRE, Pierre RUTKOWSKI, Pascal SANLEFRANQUE, Stéphane POUGET, Ghislaine GUILLERMIER
<b>Présents : 14</b>	
<b>Représentés : 2</b>	
<b>Absents et excusés : 1</b>	<b>Représentés :</b> Peggy AMALBERT représentée par Monique CORBIERE-FAUVEL, Christophe RAYNAUD représenté par Martine GRANET
<b>Pour : 16</b>	<b>Excusés :</b> Gérard ASSEMAT
<b>Contre : 0</b>	<b>Absents :</b>
<b>Abstentions : 0</b>	
<b>Secrétaire de séance :</b>	Jérôme MAGRE

---

**Délibération n°DE\_2025\_03**

**Objet : Adhésion aux accords-cadres « fourniture, montage et réparations des pneumatiques pour les véhicules » et « prestations de désinsectisation et de dératissage réglementaire » proposés par la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet**

**Exposé des motifs**

Le Maire explique que dans un souci d'achat responsable et d'économies d'échelle, il est proposé de regrouper un certain nombre de marchés avec les communes et syndicats étant intéressés, pilotés par le service Achat Commande Publique de l'Agglomération.

Aussi, il est proposé de constituer un groupement de commandes, conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique, en vue de lancer cette consultation sous cette forme.

Pour mener à bien cette procédure, il est proposé de désigner la communauté d'agglomération comme coordonnateur et de la charger de préparer la passation des marchés pour l'ensemble des membres du groupement.

Des conventions de groupement de commandes par type de marchés seront mises en place et permettront à chacune des entités de gérer en direct ses marchés.

Compte-tenu de l'intérêt à participer à ce groupement, le Maire de Cadalen propose au conseil municipal d'émettre un avis sur la participation de la commune de Cadalen à la constitution de ce groupement de commandes, de l'autoriser à signer la convention à intervenir et de désigner le futur membre de la commission qui sera chargée d'examiner les propositions des futurs prestataires.

Après en avoir délibéré et par 16 Voix Pour 0 Voix Contre 0 Abstention, le conseil municipal décide

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L2113-6 à L2113-8 du Code de la Commande Publique définissant les règles de fonctionnement des groupements de commandes,

**D'APPROUVER** la participation de la commune de Cadalen au groupement pour les marchés suivants :

- Fourniture, montage et réparation des pneumatiques pour les véhicules, composés de 3 lots dont le lot 3 a été spécialement élaboré pour les communes. En effet, ce lot ne comprend que l'achat et la pose
- Prestations de désinsectisation et de dératisation réglementaire, composés de 2 lots, dont le lot 2 a été également élaboré pour les communes membres et intitulé « prestations de dératisation, de désinsectisation et de démoustication sur le domaine et les bâtiments publics des communes membres »

**D'APPROUVER** la mise en place d'une convention constitutive du groupement de commandes avec les communes souhaitant adhérer au dit groupement pour chaque marché suivant le modèle type ci-joint,

**D'AUTORISER** le Maire de Cadalen à signer cette convention,

**D'AUTORISER** le Maire de Cadalen à signer pour la collectivité les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commande sans distinction de procédure et de montant et lorsque les dépenses sont inscrites au Budget.

**DE DESIGNER** la Commission d'Appels d'Offres du coordonnateur, l'instance chargée d'examiner les candidatures et les offres et d'attribuer le marché

Fait en séance les jour, an et mois susdits

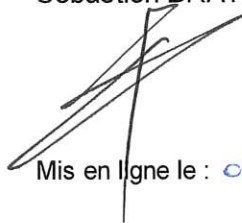
Le Maire,

Sébastien BRAYLE



Date de transmission de l'acte: 03/02/2025
Date de réception de l'AR: 03/02/2025
081-218100469-DE_2025_03-DE
AGEDI

Le Maire,  
Sébastien BRAYLÉ



Mis en ligne le : 05/02/2025

Le/La secrétaire  
Jérôme MAGRE

